

L'ETAT-NATION A L'EPREUVE DU MIROIR DE L'ARMEE

Perceptions et représentations du déclin de l'armée de masse
dans les discours des députés français (1962-1997)

Thèse présentée par Vincent PORTERET

Pour l'obtention du doctorat en lettres et sciences humaines, mention sociologie,

sous la direction de François GRESLE,
Professeur des Universités à Paris I – Panthéon-Sorbonne
Le mercredi 19 juin 2002 en Sorbonne.

Jury

Pierre BIRNBAUM, Professeur des Universités à Paris I – Panthéon-Sorbonne (président)

François CAILLETEAU, Inspecteur général des finances

François CHAZEL, Professeur des Universités à Paris IV – Sorbonne

François GRESLE, Professeur des Universités à Paris I – Panthéon-Sorbonne

Michel-Louis MARTIN, Professeur des Universités à l'Institut d'Etudes Politiques de
Toulouse

RESUME

Les transformations de l'outil militaire français, dans les années 1962-1997, le « déclin de l'armée de masse », posent la question des liens existant entre le fait militaire (la guerre, les armées, les armes) et l'Etat-nation, liens qui donnent à ce dernier certains de ses traits spécifiques. En effet, cette « association » aux multiples aspects a été pensée et s'est développée sur la base d'armées de masse, de conflits du même type, strictement défensifs, autant d'éléments mis à mal dans les faits.

Largement étudié, toujours en mettant l'accent sur les nouveaux traits du pouvoir régalien de Défense, le « déclin de l'armée de masse » peut également être appréhendé comme objet de discours pour les députés français, en tant que représentants de la nation. Il s'agit alors de se demander comment, dans un contexte particulier, ils se représentent et apprécient ces transformations et si ces jugements et croyances sont porteurs et révélateurs de jugements et de croyances relatifs à l'Etat-nation et aux rapports de l'individu à la collectivité autant qu'ils les éclairent. On peut faire l'hypothèse que le « déclin de l'armée de masse » peut être considéré comme une épreuve pour ce deuxième ensemble de représentations, lui-même objet d'importantes tensions sur la période, qui seraient également révélées et éclairées à travers le « prisme » militaire. Ceci manifesterait la centralité, non exclusive, du militaire pour penser l'Etat, ses rapports à la société en France et sa « logique ».

Les discours des députés s'inscrivent dans le cadre institutionnel de la V^e République. L'année 1962 réalise les principes d'un nouveau « modèle républicain » inauguré en 1958, marqué par le primat du pouvoir exécutif et par la fin de la souveraineté parlementaire, caractéristique des deux républiques précédentes. Désormais, le président de la République, élu au suffrage universel direct, représente les Français et entend incarner la France. Accentuant des évolutions anciennes, ces principes, comme la volonté de légitimer autrement l'action politique, auront des effets importants sur la vie politique et trouveront un écho dans le cadre parlementaire. Il en est de même des modifications économiques, sociales et culturelles qui posent notamment la question des formes de la citoyenneté, parallèlement à l'évolution des missions de l'Etat et aux contestations dont le cadre stato-national est l'objet, autant de facteurs qui éclairent la position des députés et leurs prises de position.

Sur le plan militaire, la République gaullienne jette les bases de la politique de défense qui sera poursuivie avec une continuité frappante par les successeurs du général de Gaulle. La levée de l'hypothèque algérienne en 1962 marque le véritable début de la réalisation de la dissuasion nucléaire et pousse à repenser le format des armées pour aboutir, après bien des attermoissements, à la réforme de 1997. Cette continuité illustre tout à la fois le rôle déterminant du chef de l'Etat en la matière ainsi que le faible coût politique des questions de défense, ce qui ne veut pas dire qu'elles sont politiquement neutres.

Traduction des priorités gouvernementales en matière de défense, les questions budgétaires, notamment le rapport entre crédits de fonctionnement et d'équipement, permettent d'établir une chronologie des préoccupations des députés, distincte des échéances électorales. On peut ainsi appréhender les mutations de l'outil militaire sur la période avec l'éclairage des analyses sociologiques du « déclin de l'armée de masse » sous l'angle du rapprochement entre mondes militaire et civil à partir, entre autres, des effets de la technicisation ou du développement de missions, plus ou moins nouvelles, qui distendent les liens entre force armée et territoire national. Dernier trait, ni le moindre, ni le principal, des mutations évoquées, les restrictions apportées au service militaire contribuent à mettre à mal certaines idées reçues relatives à ses liens avec les principes républicains. Il devient une forme, parmi d'autres, d'exécution d'un service national de plus en plus court.

Face à ces transformations, les parlementaires apparaissent comme des spectateurs dans le cadre de la « monarchie nucléaire » qu'est devenue la V^e République. En effet, s'ils représentent la nation comme corps politique et parlent en son nom, si la discussion publique, épreuve comptant parmi les principes du parlementarisme, doit faire émerger une décision fondée en raison, le Verbe parlementaire est l'objet de nombreuses contestations. Elles sont dues notamment aux tensions autour du mandat des députés, à la structuration de la vie partisane ou encore à l'apparition de nouvelles tribunes.

Les discours prononcés au cours des discussions générales de textes relatifs à la Défense (lois de finances, de programmation, etc.) apparaissent moins comme des occasions de discussion de textes, les décisions étant prises ailleurs, que d'expression de jugements et de propositions à propos de la Défense. D'où l'intérêt, et la nécessité, de se pencher sur leur contenu, dans leur double dimension descriptive et normative et, notamment parce que ce thème ne participe que peu à la lutte pour le pouvoir politique, sur ce que ces discours peuvent révéler des convictions des députés. L'analyse du contenu de ces discours, articulée autour d'un axe temporel et d'un axe partisan, les raisonnements tenus, les connexions établies avec d'autres thèmes peuvent éclairer le sens de ce que les orateurs valorisent en tenant compte de leur position et des effets de perspective qu'elle induit.

Sur toute la période, les députés se penchent sur les transformations de l'institution militaire, examinées sous l'angle de la « spécificité militaire ». La question pour eux, source de tensions, est de savoir si l'Armée reste une institution spécifique ou devient une organisation et, à travers elle, s'il en est de même de l'Etat.

Cette optique se traduit particulièrement dans l'examen par les députés des contraintes qui pèsent, selon eux, sur l'organisation des armées. Ils en examinent la portée et la légitimité, excitant notamment de leur caractère externe ou interne au domaine militaire. Ils établissent ainsi une hiérarchie des « variables explicatives », fondée sur la finalité des armées : faire la guerre comme pouvoir régalién de l'Etat. Principal facteur à être discuté, la contrainte opérationnelle conditionne le format des armées. Tous ne s'accordent pas pour dire que la guerre a changé. Certains, s'appuyant sur la dissuasion nucléaire et le développement des opérations extérieures, croient néanmoins en l'avènement de guerres excluant l'affrontement à mort, notamment grâce à l'utilisation massive des technologies, menées par des armées aux effectifs réduits, quand d'autres soutiennent la permanence des guerres de masse, essentiellement défensives. Mais, pour tous, la guerre reste une activité politique, consubstantielle à l'Etat, dotée d'une logique propre, et non une activité administrative.

Liée à la précédente, la contrainte technologique apparaît porteuse de « rapprochement » et d'indifférenciation dans la mesure où les technologies sont perçues comme étant d'origine civile. Elles font l'objet d'appréciations mitigées : célébrées comme gage de modernité, elles sont souvent décriées en ce qu'elles paraissent reléguer l'armée de terre à un rôle secondaire et exclure le facteur humain de la guerre alors même qu'il en ferait la spécificité. Cette crainte s'exprimera aussi dans les discussions autour des dépenses militaires dont la légitimité paraît moins assurée en période de paix. Certains insisteront sur leur rôle économique spécifique, signe de la puissance étatique tout en soulignant que la contrainte financière relève d'une logique absolument hétérogène au domaine militaire. D'autres, essentiellement les communistes, défendent leur diminution au profit des secteurs sociaux jugés plus vitaux dans une « société industrielle » où l'économique prédominerait sur le politique, la paix sur la guerre comme activités humaine et étatique.

Tirant les conséquences de ces contraintes, qui justifieraient le passage du quantitatif au qualitatif, les députés se penchent sur le profil du militaire professionnel, de carrière ou engagé, qui serait conforme au nouveau type d'armées. Ils se préoccupent principalement des « combattants », alors même que ceux-ci sont moins nombreux dans les armées au profit des postes de soutien : ils seraient, dans ces discours souvent épидictiques, les meilleurs « sujets » de l'Etat.

D'un côté, les députés célèbrent les « techniciens en uniforme » que seraient devenus les militaires, alors moins « hors du commun ». Ils soulignent dans cette optique l'importance prise par la formation, réponse aux besoins techniques des armées, et la nécessaire prise en compte de la rémunération des personnels comme motivation à l'engagement au moment où, nous dit-on, le salaire devient un élément capital de reconnaissance sociale. La carrière militaire est alors considérée comme un passage vers le monde civil, une expérience professionnelle comme une autre. De l'autre, les députés rappellent que, malgré certains changements jugés légitimes, notamment parce qu'ils leur apparaissaient incontournables par rapport aux besoins des armées rénovées, l'activité militaire ne saurait être un « travail » ordinaire : elle reposerait sur une éthique particulière, opposée puis associée au registre professionnel. Dans cette optique, la position sociale du militaire ne devrait pas être conçue comme une position « commune » car, quoiqu'un rapprochement de valeurs leur parût perceptible et légitime, le « guerrier » manifeste l'exemplarité et la valeur, jugée immuable,

de l'engagement corps et âme au service de l'Etat, en faveur du bien commun et d'un aspect clé de l'intérêt général dont l'Etat se trouvait à nouveau l'expression : la Défense.

Parallèlement aux évolutions qu'ils perçoivent dans l'organisation des armées et dans le « profil » du combattant, les députés s'interrogent sur le régime juridique des militaires et posent la question de la légitimité de son caractère restrictif : il s'agit désormais d'examiner les rapports entre l'Etat et ses « sujets ». Le problème est ici de savoir si la mission des armées reste un impératif absolu dont le « joug » serait toujours valable, y compris en temps de paix, ou si ses impératifs peuvent être assouplis en dehors du temps de service, quitte à tempérer le principe de disponibilité permanente ; se trouvent alors opposées l'appartenance à l'Etat et l'appartenance à la société.

Les députés s'interrogent sur les formes de représentation et de défense des intérêts des militaires : elles doivent être adaptées à leur situation au service de l'Etat sans être trop différentes de celles des autres « professions ». Les députés passent ainsi d'une représentation politique, qu'ils assumeraient eux-mêmes, à une représentation de type professionnelle, tout en restant interne au corps militaire, donc spécifique car préservée, si l'on peut dire, de tout regard extérieur potentiellement contradictoire avec les visées de l'Etat. Cela les amène aussi à considérer les aménagements à apporter, du fait des transformations des armées et de celles de la société, en matière de discipline, de commandement ou de participation des militaires à l'espace public. Se trouve alors posée la question de la frontière existant entre l'institution militaire et la société civile avec la volonté, plus ou moins accentuée, de différencier l'Armée de la société, comme le montrent les discussions autour de la justice militaire. A chaque fois à l'œuvre, la tension entre rapprochement et distinction est mêlée à une opposition assez nette entre droite et gauche. Celle-ci révèle des conceptions divergentes du rôle de l'Etat et de sa puissance : la droite, « holiste », privilégie les principes étatiques et l'unité de l'Etat, alors que la gauche défend une perspective plus « individualiste » selon laquelle on est citoyen avant d'être militaire, quoique la spécificité juridique soit reconnue après 1981.

Ainsi, l'Etat est au cœur des appréciations portées sur les transformations de l'institution militaire. Celle-ci leur permet aussi d'évoquer le rôle d'instituteur du national de celui-là et les tensions perceptibles à ce niveau. On voit alors que le lien « armée-nation » ne se décline pas uniquement, loin s'en faut, par le biais de la conscription.

Sur toute la période considérée, les discours sur le service militaire sont l'occasion, pour les députés, de défendre une conception « militaire » de la citoyenneté : le port des armes, alors même que celui-ci est en perte de vitesse, est présenté comme un volet de la participation politique démocratique, au-delà des références, d'ailleurs peu nombreuses, signe d'une certaine prise avec la réalité, au fait de « mourir pour la patrie ». L'association entre violence guerrière et pouvoir politique, avec la question sous-jacente de la légitimité de ce dernier à exiger le sacrifice, fonde le raisonnement des députés en la matière ce qui peut expliquer certaines de leurs réticences à accepter la suppression du service militaire.

Conformément à l'idéologie de la « nation armée », on voit, dans les discours que le service militaire institue et rend visible le corps politique souverain – la nation – d'où le souci d'établir un parallèle entre le système politique démocratique et le système militaire (on parle alors de « dissuasion populaire » en mettant en exergue les limites et les dangers de l'armée de métier) : les deux doivent garantir la participation de la masse des citoyens et lui fournir un cadre intégrateur par l'organisation du brassage social. Ensuite, les députés passent au plan individuel et montrent que le service militaire institue aussi le « citoyen ». Celui-ci acquiert, par le droit et le devoir de porter les armes, par son passage sous les drapeaux, les vertus

nécessaires à son état : vertus d'amour patriotique, mais aussi civiques, autant morales que physiques garantissant son indépendance. Pour tous, l'expérience de la violence est liée à l'expérience politique.

Pourtant, les députés reconnaissent être démentis par les pratiques : le service militaire n'a ni la place ni la finalité qu'il devrait avoir à leurs yeux, dans les pratiques et dans les jugements de la population. Sur toute la période, ils multiplient les constats inquiets sur la « pratique » et son éloignement des principes fondateurs qui devaient en garantir l'efficacité. Certains défendent des possibilités de « redressement » de la situation et de prise en compte des modifications de la hiérarchie des valeurs des Français, de l'importance prise par le « je » au détriment, selon eux, du « nous ». Ils souhaitent que le passage sous les drapeaux soit utile pour les conscrits, réponde à leurs besoins, en matière de formation par exemple, et ce afin d'en garantir l'acceptation toujours problématique en temps de paix. Les appelés apparaissent de fait moins critiqués que les institutions socialisatrices « primaires » jugées responsables de la faiblesse de « l'esprit de défense », invoqué de façon permanente avec des connotations fluctuantes. Il s'agit alors de chercher les voies d'une mobilisation « adaptée » des Français en faveur du « bien commun » ou, au moins, d'une préservation de l'engagement et du sentiment d'appartenance à partir de la diversification des missions exécutées au cours du service militaire ou dans le cadre du service national. Se trouve ainsi enregistrée une évolution de la citoyenneté vers les domaines économiques et sociaux qui justifient l'obligation de service de façon plus « pragmatique », la question étant de savoir si une telle optique est aussi efficace et mobilisatrice que la précédente.

Avec le service militaire, la participation militaire des citoyens est le pendant et la condition de leur participation politique. Armée et nation se trouvent alors identifiées : l'Armée c'est la nation, composée des « citoyens-soldats ». Parallèlement, les députés soulignent que la France reste le but politique supérieur à défendre, dont il faut garantir la souveraineté face aux menaces persistantes, ce caractère précieux devant faire naître des sentiments profonds à son égard. Alors, il n'y a pas de France sans armées : s'il est de plus en plus manifeste que la France est une puissance moyenne, les députés défendent une France armée, « de guerre », qui révèle son essence par son potentiel militaire dans la mesure où celui-ci est un potentiel politique, une source d'autonomie et de puissance, donc de prestige. Ici, la nation, c'est l'Armée.

De fait, nombreux sont les députés qui développent un « patriotisme militaire » : l'Armée, emblème national, « chose » commune aux Français, devient ce qu'il représente car il en révèle l'essence politique. Pour les députés, l'Armée est à la fois le bouclier (nucléaire ou conventionnel) du sanctuaire national et le glaive de la France, elle incarne alors sa « présence réelle » à l'extérieur, transmet son message au monde et assure son prestige, complément de la garantie apportée à son indépendance et à sa puissance. Mais ce lien entre force et politique, cette association entre puissance militaire et puissance nationale, sont contestés par des visions alternatives qui tempèrent la prégnance de l'idéologie de la « nation armée ». D'autres orateurs soutiennent, en effet, d'autres conceptions de la souveraineté et du rayonnement de la France, plus économiques, dans le cadre de relations internationales pacifiées où la puissance est industrielle. Mais, au-delà de ces divergences, pour tous, la France doit jouer un rôle particulier : elle reste, doit rester ou redevenir, « la grande nation ».

En conclusion, sur l'ensemble des thèmes abordés, on peut noter que les clivages entre droite et gauche, mais aussi au sein de chaque « pôle », notamment à partir de conceptions différentes du rôle de l'Etat, s'atténuent comme sur d'autres sujets : l'expérience du pouvoir

est déterminante sur ce point en ce qu'elle conduit à la prise en charge de certains thèmes ou à l'inflexion des jugements portés par certains parlementaires auparavant dans l'opposition. De plus, certaines questions, notamment autour du service militaire, ont pu être l'occasion d'une recomposition relative des clivages politiques, assez comparable à celle autour des questions européennes. Pourtant des constantes sont repérables, notamment quant au degré de spécificité des questions militaires : maximal chez les gaullistes, il est minimal chez les communistes. Ces constats invitent à élargir le champ d'investigation : à d'autres institutions ou à d'autres pays aux trajectoires d'émergence de l'Etat distinctes de celles de la France.

L'analyse montre la rémanence de certaines croyances et le décalage existant entre les discours, souvent approximatifs, et la réalité des transformations des armées. Un tel constat doit être rapporté aux tensions qui se manifestent au niveau des pratiques entre « divergence » et « convergence ». Bien plus, leurs discours, pris entre leurs responsabilités et leurs convictions, parfois complémentaires, souvent opposées, manifestent une caractéristique de l'action politique.

Frappant est le prolongement établi par les députés entre leur propre rôle et celui des militaires, prolongement inscrit au cœur du refus de la dédifférenciation du politique qui leur semble poindre derrière celle du militaire comme conséquence possible, mais non souhaitable, des transformations qu'ils commentent. Alors, il n'y a pas d'Etat sans guerres, même potentielles mais toujours conçues comme « héroïques », ni d'hommes d'Etat sans guerriers : question d'essence de l'activité étatique, question aussi de la capacité de l'Etat à mobiliser et à favoriser l'engagement et l'appartenance, pensés uniquement ici en termes politiques. Le pouvoir politique ne saurait donc à les écouter se défaire de son moyen et de sa garantie : la violence qui est une épreuve pour sa légitimité, mais aussi pour la leur en tant qu'organes de l'Etat, selon une définition absolue de la représentation caractéristique du type d'Etat propre à la France. On peut alors se demander dans quelle mesure les transformations des armées évoquées ici inaugureront une nouvelle phase de la trajectoire de l'Etat en France.